



Ville d'Esch-sur-Alzette

Esch-sur-Alzette, le 23 novembre 2018

Au Collège des Bourgmestre et Echevins

Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 7 décembre 2018 - Transactions immobilières

Par la présente, je vous sou mets le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

**Intégration d'une parcelle dans le Domaine Public Communal**

La Ville intègre la parcelle inscrite au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord, au lieu-dit « Rue Michel Lentz », n° 2541/19010, place voirie, d'une contenance de 9 ca du Domaine Privé de la Ville dans le Domaine Public Communal. Cette intégration se fait pour régulariser la situation existante, la parcelle faisant partie de la voirie publique de longue date.

Veillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Melissa LIMA  
Service Biens fonciers